



# Champagne : priorité à la qualité de l'eau

L'Agence de l'eau Seine Normandie et le Comité Champagne sont mobilisés pour faire évoluer la qualité de l'eau dans le vignoble. Écophyto 2 et la réduction de 50 % des phytos en 2025 restent en ligne de mire.

**A**ssurer la qualité de l'eau du bassin Seine-Normandie est un enjeu majeur. Sur ces 95 000 km<sup>2</sup> vivent 18 millions d'habitants et trois milliards de mètres cubes d'eau sont prélevés chaque année. En amont, la qualité des eaux souterraines du vignoble marnais par rapport aux pesticides est considérée comme médiocre. Des efforts ont été faits et restent à faire. C'est notamment la volonté du Comité Champagne, du lycée viticole d'Avize et de la maison Veuve Clicquot. Le point a été fait le 3 juillet sur le domaine expérimental de Plumecoq.

## La fin du désherbage chimique

Vincent Perrin a rappelé le 3 juillet l'engagement du Comité Champagne en faveur d'Écophyto. «*La viticulture durable est une réalité prégnante et il faut passer à la vitesse supérieure*», souligne le directeur général. Pour sa part, Arnaud Descôtes, directeur des services techniques du Comité, met en avant «*une démarche de progrès basée sur le volontariat et les dynamiques collectives*». L'objectif est de réduire l'impact écologique de la filière et «*d'atteindre 100 % de viticulture écologique*». Arnaud Descôtes explique que l'usage des phytos en Champagne a été réduit de 50 % en moyenne en 15 ans. Les insecticides ne sont quasiment plus utilisés grâce à la confusion sexuelle. L'enherbement ne cesse de progresser et le désherbage chimique devrait disparaître. Les



L'objectif de la Champagne est de relever le challenge fixé en France par le plan Ecophyto 2, c'est-à-dire réduire de 50 % si possible les usages de phytosanitaires à l'horizon 2025. Sur la photo : démonstration de robot autonome pour le travail du sol sur le domaine expérimental du Comité Champagne à Plumecoq le 3 juillet dernier.

IFT ont chuté de 25 % en 10 ans. Les effluents viticoles sont traités à 100 %. L'objectif d'Écophyto 2 est selon lui à portée de main. Pour l'atteindre, le Comité a lancé un projet «*déploiement en Champagne d'une viticulture durable économe en intrants*» pour un montant de 834 780 €. Il est financé à 70 % par l'Agence de l'eau Seine-Normandie\*. «*Il consiste à mettre en place des expérimentations permettant de limiter l'emploi des pesticides et/ou de les substituer par des produits de biocontrôle, d'en étudier les besoins en moyens techniques, humains et économiques sur des sites pilotes, puis de réaliser des actions d'animation et de com-*

*munication pour permettre une large diffusion des résultats et pratiques de viticulture durable*», explique l'Agence de l'eau. Vigneron certifié à Ambonnay, Éric Rodez se réjouit que la totalité de la filière soit en mouvement. Une vision partagée par Xavier Muller, président de la coopérative Mailly Champagne, selon qui l'accompagnement technique des vigneron est indispensable.

## Projet «zéro herbicides» pour Veuve Clicquot et Avize Viti Campus

En effet, l'enherbement complet semble poser un problème

de vigueur de la vigne et le désherbage mécanique demande des investissements lourds pour les petites structures. Dans ce contexte, Avize Viti Campus (certifié viticulture durable et Terra Vitis) et la maison Clicquot (certifiée viticulture durable et HVE, et pratiquant l'enherbement sur 99 % des surfaces) ont lancé leur projet «*zéro herbicides*». Si beaucoup de livreurs veulent améliorer leurs pratiques, l'organisation des travaux et le manque de connaissances sont un frein aux alternatives d'entretien des sols. «*Les difficultés de progrès se confirment par le fait que sur le territoire très peu de prestataires s'engagent pleinement à prioriser*



*leur activité autour du travail du sol sans herbicide», relève l'Agence de l'eau. Le projet «zéro herbicides» sera animé par un technicien. Il vise 90 exploitants sur 60 ha, dont 20 ha sur quatre aires d'alimentation de captages prioritaires. Le montant de l'opération est de 432 000 euros subventionnée à 70 % par l'Agence de l'eau.*

**Richard Cremonini**

*«L'Agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'État. Elle perçoit des redevances auprès des usagers selon le principe «pollueur-payeur» et accorde des aides aux collectivités locales, aux industriels, aux agriculteurs et viticulteurs et aux associations qui entreprennent des travaux pour mieux gérer les ressources en eau et lutter contre les pollutions.*



**Vincent Perrin a rappelé le 3 juillet l'engagement du Comité Champagne en faveur d'Écophyto 2.**